

BULLETIN

janvier 2025

MITTERSHEIM

Sommaire

Le Mot du Maire 3
Les délibérations du conseil 4
Info : Prévention et gestion des risques majeurs... 6
La p'tite histoire de Mitt : le lavoir 7

Village - comptes administratifs 8
En cours d'année 9
Commémorations 10
Décorations & Fleurissement 11
Incivilités 12
Arrêté communal (relatif à la lutte contre les bruits de voisinage) 13
Ecoles 14
Halloween 17
Etat Civil 18
Anniversaires 19
Repas des ainés 21

Port - comptes administratifs 24
Terres d'Oh ! festival « Au fil de l'eau » 25

Zone de Loisirs - comptes administratifs 26
Règlement intérieur 28
Camping embellissement & réaménagement 29
Nettoyage - Nichoirs 30
Centre Nature et Sports 31
Animations de l'été 32
Union Sportive de Mittersheim 35
Yachting Club de Nancy 36
La boule de Mitt 37

Calendrier des manifestations 2025 38
DGCCRF Numéros surtaxés & Abonnements 39
Communauté de Commune Sarrebourg Moselle Sud 41
Formalités d'urbanisme 44
Passage à la fibre 45
Pôle Déchets : calendrier 2025 46
Numéros & Horaires 48

Photo de couverture : biches à 20 mètres des habitations (T. Dalanji)

Le mot du Maire



Alors que nous venons de clôturer le repas en l'honneur de nos aînés, célébrant les 80 ans de la libération de notre village, j'ai le plaisir de vous adresser le « mot du maire ».

Sur cette photo, vous me voyez aux côtés d'un GI pensif, assis sur un banc, qui, à son époque, devait sans doute méditer sur son avenir.

Huit décennies plus tard, force est de constater que notre monde n'a pas pleinement tiré les leçons du passé. Les conflits persistent aux quatre coins du globe et le changement climatique s'accélère, témoignant des difficultés de l'humanité à préserver notre planète. Sur la scène politique nationale, nos dirigeants peinent à s'entendre ou même à communiquer efficacement, privilégiant souvent leurs intérêts personnels au détriment du bien commun.

La seule réponse ne serait-elle pas simplement d'agir, de faire avancer les projets pour le bénéfice de tous, tous ensemble, en faveur du collectif ?

Notre commune devra également redoubler d'efforts pour mener à bien ses projets à l'avenir, face à des budgets municipaux de plus en plus difficiles à équilibrer.

Malgré ces obstacles, le conseil municipal et moi-même nous engageons à faire tout notre possible pour mener à bien les différents dossiers que nous soumettrons à l'Etat et à ses services.

Au GI sur son banc, j'aimerais dire : « Persiste mon ami. Les bons moments sont encore à venir, et de grandes choses sont à accomplir. Après la pluie, vient le beau temps ».

Je tiens à remercier chacun d'entre vous, présents au repas des ainés, rencontrés lors des anniversaires ou simplement croisés dans notre village. Vos remerciements, votre joie et le plaisir que nous avons à échanger sont des moteurs essentiels pour nous, vos élus, face aux défis à venir.

Et à ceux qui ont vécu les sombres jours de la Seconde Guerre mondiale, merci de nous avoir enseigné que des moments meilleurs nous attendent encore.

Vous pouvez compter sur mon équipe et sur moi pour œuvrer à l'amélioration du futur de notre village, votre futur, **notre futur commun**.

A bientôt.

Jean Luc HUBER, Maire de MITTERSHEIM

Délibérations de 2024

Le conseil municipal s'est réuni 7 fois en 2024.

Au vu du nombre de délibérations prises, dans un souci d'économie de papier, nous vous invitions à venir les consulter en détail en mairie, et dès leur mise à disposition sur mittersheim.fr.



Séance du 29 janvier 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-01-01 : Chasse communale – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-01-02 : Tarifications – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-01-03 : Zones d'accélération des énergies renouvelables – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-01-04 : Conventions associations – non examinée.

Séance du 26 février 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-02-01 : Comptes administratifs 2023 – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-02 : Comptes de gestion 2023 – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-03 : Affectation du résultat – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-04 : Tarif location bateaux électriques – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-05 : Achat terrain conseil de fabrique – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-06 : Organisation du temps scolaire – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-07 : Durée d'amortissement – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-08 : Chemin vicinal – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-02-09 : Autorisation de paiement de factures Investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour l'ensemble des budgets – Approuvée à l'unanimité.

Séance du 25 mars 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-03-01 : Taux d'imposition 2024 – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-02 : Budgets primitifs – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-03 : Création d'un poste d'adjoint administratif 1e classe – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-04 : Mise à jour tableau des emplois – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-05 : Servitude ENEDIS – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-06 : Achat de terrains au camping – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-07 : Subvention association – Approuvée à l'unanimité.
Délibération 2024-03-08 : Citoyen d'honneur – Rejetée à l'unanimité.

Séance du 29 avril 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-06-01 : Admission en non-valeur – Approuvé à l'unanimité.
Délibération 2024-06-02 : Servitudes ENEDIS – Approuvé à l'unanimité.
Délibération 2024-06-03 : Tarifs – Approuvé à l'unanimité.
Délibération 2024-06-04 : Demande de subvention pour le projet des écoles – Approuvé à l'unanimité.
Délibération 2024-06-05 : OT2SN – Approuvé à l'unanimité.
Délibération 2024-06-06 : Validation de l'organigramme des services – Approuvé à l'unanimité.

Séance du 01 juillet 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-07-01 : Règlement périscolaire – Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-07-02 : Décision modificative – Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-07-03 : Octroi de gratification pour les stagiaires – Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-07-04 : Convention association « Art Martiaux et Energétiques de Mittersheim » – Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-07-05 : Nomination coordonnateur communal du recensement de la population – Approuvé à l'unanimité.

Délibération 2024-07-06 : Adhésion au service de vérification des dossiers retraite du centre de gestion de la Moselle – Approuvé à l'unanimité.

Séance du 17 septembre 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-07-01 : Biens sans maître – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-02 : Décisions modificatives – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-03 : Groupement de commandes assurances – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-04 : Demande de subvention associations – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-05 : Acquisition parcelle Cornée d'Argent – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-06 : Achat mobil home d'occasion – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-07 : Acquisition de terrains au camping – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-08 : Location de terrain privé au camping – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-07-09 : Etude de faisabilité d'une installation photovoltaïque / Validation du projet et demande de subvention – Approuvée à l'unanimité.

Séance du 12 novembre 2024 : Sous la présidence de M. HUBER Jean Luc, Maire

Délibération 2024-11-01 : Emprunt pour reprise prêt relais – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-11-02 : Décisions modificatives – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-11-03 : Projet école – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-11-04 : Tarification vente mobil home – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-11-05 : Agents recenseurs – Approuvée à l'unanimité.

Délibération 2024-11-06 : Subvention association – Approuvée à l'unanimité.



PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS

« Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » telles sont les dispositions que le Code de l'Environnement a instaurées pour permettre à tout citoyen de mieux connaître son environnement et les éventuels risques auxquels il doit faire face. »

En application de ces dispositions, la commune a réalisé son D.I.C.R.I.M. (**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie et qui peut également être consulté sur le site Internet de notre commune **mittersheim.fr** (rubrique Info en plus).

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour notre commune par la Préfecture.

Outre le recensement et la situation de ces risques potentiels sur le territoire de la commune, le D.I.C.R.I.M présente également les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif, mais aussi les mesures particulières qui ont été réalisées par la municipalité pour éviter qu'un incident se produise et que s'il devait avoir lieu, en réduire ses conséquences par un permanent souci de protection des populations.

Enfin complément de ce document d'information, la commune a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), qui est un document interne, opérationnel, d'anticipation permettant en cas d'événement important qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de la population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

Par ailleurs la Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud a de son côté établi pour l'ensemble du territoire un Plan Intercommunal de Sauvegarde qui permettra en cas d'évènement majeur de coordonner les actions et de mutualiser les moyens.

La gestion des risques fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité soucieuse d'assurer une protection civile efficace et adaptée à ses concitoyens.

« Prévenir pour mieux agir » telle est donc la ligne de conduite adoptée en matière des gestions des risques majeurs dans notre commune et sur le territoire.

La p'tite histoire de Mitt' - Le lavoir



Edifié en 1880, le lavoir illustre à quel point ces établissements tenaient une place centrale dans la vie quotidienne d'autrefois. Bien plus que de simples lieux consacrés à la lessive, les lavoirs constituaient l'un des rares espaces où les femmes pouvaient se rencontrer régulièrement pour échanger des nouvelles, partager conseils et anecdotes ou encore chanter ensemble. Cet instant de la semaine ou du mois, souvent surnommé « Le journal parlé de la paroisse », permettait ainsi de rompre l'isolement dont souffraient nombre de femmes à l'époque.

Le travail de lavage du linge, particulièrement pénible, s'organisait en deux étapes. La première se déroulait auprès du « Cuvier », à côté de la chaudière où l'eau était maintenue à ébullition. Les lavandières empilaient le linge sale en plusieurs couches, séparées par de fines tranches de savon, avant de recouvrir l'ensemble d'un drap et d'y verser de la cendre de bois. L'eau bouillante coulait alors lentement sur le linge, entraînant les impuretés au passage et s'écoulant par le goulot du cuvier. Cette opération, appelée « couler la lessive », pouvait durer toute une journée.



La deuxième étape avait lieu au lavoir proprement dit, souvent doté d'une pierre inclinée au bord de l'eau. Les femmes, agenouillées dans un petit bac en bois appelé « garde-genoux », y jetaient le linge pour le rincer. Elles le tordaient à plusieurs reprises, puis le battaient avec un battoir en bois sur la pierre pour l'essorer au maximum. Un solide barreau horizontal servait souvent à stocker le linge mouillé avant son transport laborieux – en hotte, en brouette, en carriole ou en charrette – vers le lieu de séchage.



Véritable micro-société, le lavoir voyait naître aussi bien des amitiés que des conflits : la fatigue, les rivalités ou de simples malentendus pouvaient faire éclater des querelles. Pour préserver un certain ordre, des règles (officielles ou tacites) régissaient la fréquentation de ces lieux : on y respectait une hiérarchie stricte, où les nouvelles arrivantes subissaient parfois un « bizutage ». Des croyances et des histoires locales se sont également développées autour des lavoirs, notamment les légendes de créatures merveilleuses ou de lavandières de nuit, destinées à effrayer les enfants pour qu'ils ne s'approchent pas de l'eau et ne risquent pas de s'y noyer. À ces codes s'ajoutaient parfois des interdits religieux ou des superstitions, renforçant le caractère quasi sacré de cet endroit si important pour la communauté.

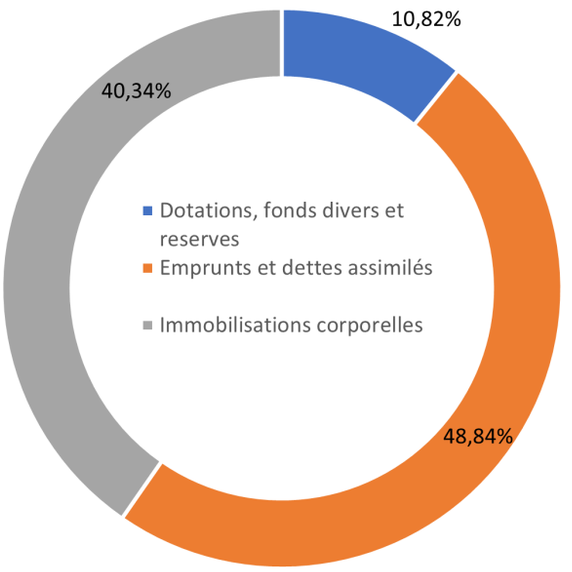
Ainsi, au-delà de leur fonction première d'entretien du linge, les lavoirs ont durablement marqué l'histoire sociale et culturelle des villages. Lieux de rencontre, de transmission et de solidarité féminine, ils demeurent aujourd'hui un témoignage précieux de la vie d'autrefois.



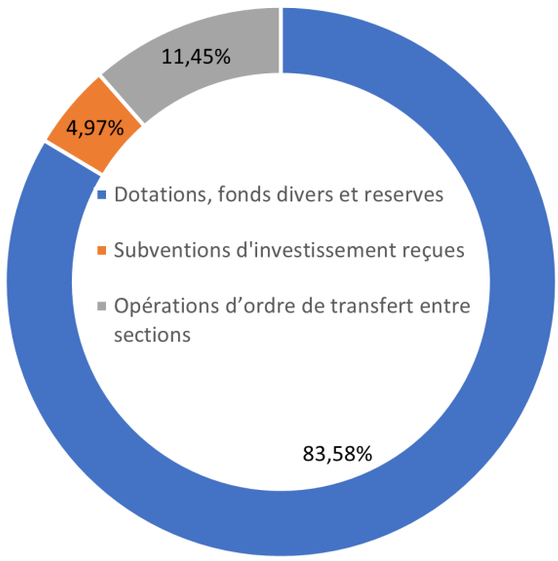
VILLAGE

Comptes Administratifs

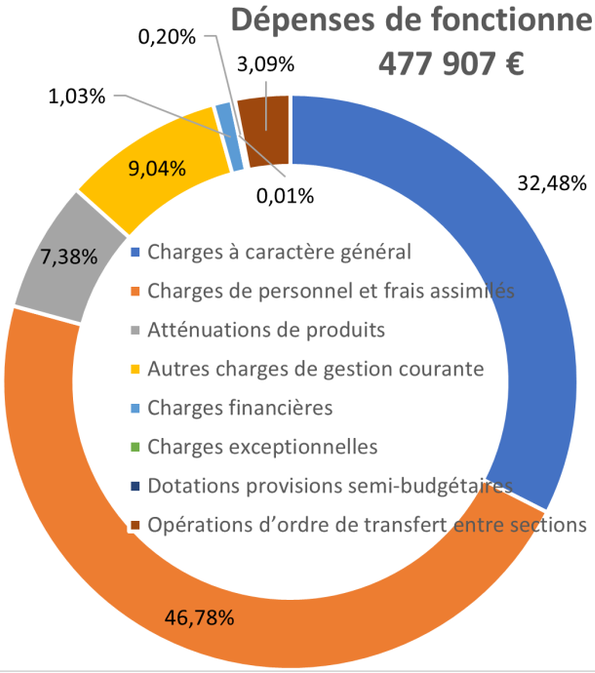
Dépenses d'investissement
104 735 €



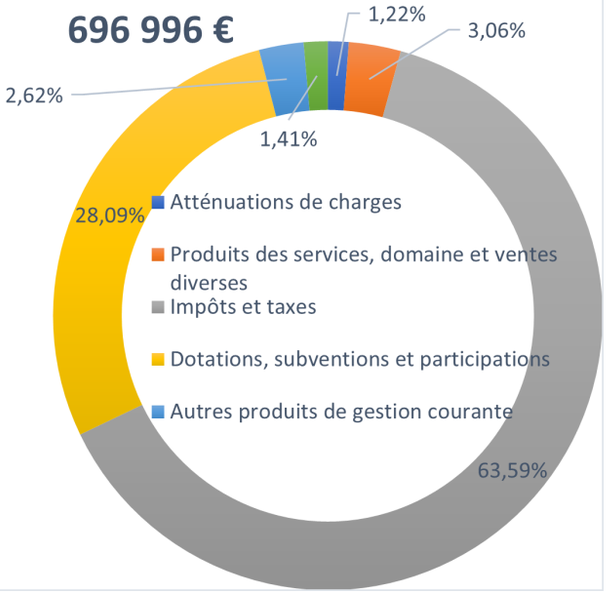
Recettes d'investissement
128 900 €



Dépenses de fonctionnement
477 907 €



Recettes de fonctionnement
696 996 €



















Remise des clés de l'église au nouvel abbé Georges Bondo.

Départ de Thierry Cornaire, le 31/12, après une vingtaine d'années passées au service de la commune. Merci et bonne retraite !



L'Association « La boule de Mitt » a récolté 817,10 € cette année, au profit de l'UNAPEI* grâce à l'opération « Brioches de l'Amitié », et à destination de l'APEI de Sarrebourg, pour les enfants en situation de handicap. Merci aux donateurs.

** Union National des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés*



Commémorations
8 mai et 11 novembre



















Décorations et fleurissement

Merci à tous ceux qui participent
à l'embellissement de notre commune.





















Incivilités









Lors d'une campagne de contrôle des bacs de tri, en début d'année 2024, il a été constaté sur 26 bacs : 4 bacs conformes aux consignes de tri, 11 bacs avec des erreurs mineures, et 11 bacs avec des erreurs majeures (restes alimentaires, couche bébé, ustensiles de cuisine, verre…).

MERCI DE VOUS CONFORMER AUX CONSIGNES DE TRI
DU PÔLE DÉCHET DU PAYS DE SARREBOUG
0800 807 018 . pole-déchets@pays-sarrebourg.fr
www.pays-sarrebourg.fr/un-dechet-une-solution/guide-tri.html

Vol de décorations communales : Nous ne pouvons que déplorer la disparition des décorations posées cette année devant la mairie. Nous nous efforçons de décorer, de nettoyer et de rendre agréable notre village, et des personnes malintentionnées se servent à peine les décorations posées.



Les dépôts sauvages d'ordures, au-delà de leur impact environnemental désastreux, constituent une infraction sanctionnée par la loi. Selon l'article L541-3 du Code de l'environnement, le non-respect des règles de gestion des déchets peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, et même 3 000 € en cas de récidive.

Préservons notre cadre de vie et rappelons que des solutions existent.
Des déchetteries et services adaptés sont à notre disposition.
Protéger l'environnement, c'est aussi respecter les règles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MITTERSHEIM
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Tél. 03 87 07 67 04

ARRETE

Relatif à la lutte contre les bruits De voisinage

Le Maire de la Commune de Mittersheim

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-4 et L. 2214-4 ;
Vu le nouveau code pénal et notamment ses articles R. 131-13 et R.623-2,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1421-4, L. 1422-1 et R.1336-6 à R.1336-10 et R.48-1 à R. 48-5 ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-1 et suivants ;
Vu la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage ;
Vu l'arrêté du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

Après avis du Conseil Municipal en date du 01 Juillet 2024.

ARRETE n° 2024 - 036

Article Ier : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, débrousailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement pour les travaux de tonte

Règles applicables pour le village. En ce qui concerne la Zone de Loisirs il faut se référer au règlement intérieur de la Zone.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- Des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore

Article 3 : Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'article 2 pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que des manifestations culturelles, sportives, fêtes ou réjouissances.
La fête nationale du 14 Juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête patronale de la Commune font l'objet d'une dérogation permanente.

Article 4 : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Article 5 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 6 : Les infractions aux précédents articles sont sanctionnées dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Article 7 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans les deux mois suivant sa publication

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Sarrebourg
- Gendarmerie de Fénétrange

Fait à Mittersheim, le 02 Juillet 2024

Le maire,
Jean-Luc HUBER

MAIRIE DE MITTERSHEIM
MOSELLE

Ecoles

Les élèves ont participé à une semaine au Centre Nature et Sport afin de découvrir plusieurs sports : vélo, tir à l'arc, laser game, course d'orientation… *avril 2024*









Sortie au zoo de Sarrebruck
juin 2024







Père Noël *(2023)*





Saint Nicolas







Fête de fin d'année



Les élèves ont couru pour l'association ELA,
qui vient en aide aux personnes atteintes de leucodystrophie.
octobre 2024





Fin octobre ils ont aussi fêté Halloween à l'école.

Sensibilisation sur le harcèlement scolaire auprès des parents d'élèves.













Halloween chez nous !







Etat Civil



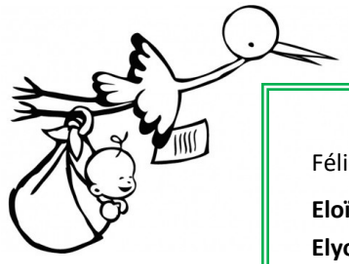




PACS entre **Eloïse DOS SANTOS DIAS et Cyril BOUDGOUST, le 16 février.**

PACS entre **Dylan ORELLANA et Christina FISCHER,** et parrainage civil de **Lou ORELLANA FISCHER, le 23 mars.**

MARIAGE de **Aurélie GOULINET et Laurent MISCHLER, le 10 août.**



Félicitations aux heureux parents qui ont vu arriver en 2024 :

Eloïse Marjolaine FUCHS, le 24 février.
Elyo OTTINGER, le 19 mai.
Vaïana Marie Nicole BOUSCH, le 28 novembre.

Membre de la famille, proche, ami, voisin… disparus en 2024, nous présentons nos très sincères condoléances à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

M. MURA Alain, le 14 janvier
Mme OBERLE Astrid, le 6 février
M. YAVERCOVSKY Irène, née DUSAUTOY, le 24 février
M. KARCHER Rémy, le 01 avril
Mme. ELLERO Viviane, née HAUSA, le 11 avril
Mme BERG Annette, le 10 décembre
Mme DE TOGNI Marlise, le 14 décembre



Anniversaires





Au cœur de notre village, nos ainés sont la mémoire de l'histoire de notre région, nous rappelant nos origines et les combats menés afin de nous permettre de vivre libres et égaux.
Nous sommes fiers de les compter parmi nous et de partager avec eux ces précieux moments.















Mme	AUBERT Marcelle	08/10/1927	Mme	LESQUIR Marguerite	20/07/1939
Mme	RAUCH Liliane	29/11/1929	M.	KUNEGEL Martin	01/09/1939
Mme	DAMM Elfriede	30/01/1931	M.	LITTNER Jean-Claude	20/12/1939
Mme	BOUSCH Yvonne	05/07/1931	M.	JUNG Joseph	30/12/1939
Mme	GERMAIN Marie	18/07/1931	M.	HECKMANNS Jurgen	14/08/1940
Mme	GAUTHIER Irma	28/12/1931	M.	HETZEL Gustave	19/10/1940
M.	KURZ Charles	17/09/1932	Mme	MATHIS Caroline	14/12/1940
M.	SIMON Claude	07/04/1933	Mme	CHALL Anne	30/03/1941
M.	POINSIGNON Mansuy	02/04/1934	Mme	HETZEL Elfriede	12/12/1941
Mme	HERRADA Denise	02/01/1935	Mme	DISCHER Alice	24/04/1942
M.	PFLAUM Fridolin	08/01/1935	M.	DRAPP Guido *	15/06/1942
Mme	HAFER Marie	11/07/1935	M.	SECEROV Vojislav	24/07/1942
Mme	DALANJI Jacqueline	21/07/1935	Mme	BAYARD Monique	25/10/1942
Mme	POINSIGNON Marie	22/09/1935	Mme	KHOUMRI Anne	14/11/1942
Mme	HETZEL Lydia	31/12/1935	Mme	LITTNER Cécile	14/11/1942
Mme	KUNEGEL Adrienne	01/02/1936	M.	SCHUIMER Pierre	15/12/1942
Mme	POINSIGNON Mathilde	29/09/1936	M.	SALVADOR Henri	27/12/1942
Mme	GRABHERR Anne	05/11/1936	M.	BOUR Richard	06/01/1943
Mme	PFLAUM Catherine	22/02/1937	Mme	GIESSINGER Marlise	29/12/1943
Mme	KARCHER Christiane	27/04/1937	Mme	KILLIAN Marcelline	05/08/1943
Mme	LESLE Antoinette	05/09/1937	M.	KUNEGEL Auguste	05/09/1943
M.	MATHIS Gilbert	11/09/1937	Mme	POIROT Annelise	25/10/1943
Mme	DISCHER Caroline	22/03/1938	Mme	LUDT GEB MASSING Ute Edwige	10/02/1944
Mme	KARCHER Hélène	29/04/1938	M.	WEYERS Manfred	07/03/1944
M.	DISCHER Gérard	09/06/1938	M.	BAUER Jean-Louis	09/04/1944
M.	DE TOGNI Mario	23/07/1938	Mme	CHAUX Rose	05/07/1944
Mme	SCHMITT Eliane	13/10/1938	Mme	BURCK Marie	28/08/1944
M.	DURMEYER Jean	29/01/1939	Mme	HECKMANNS Jeannette	06/11/1944
Mme	KLEIN Marie	18/06/1939			

* Nous avons appris le décès de M. DRAPP ce 18 janvier 2025, nous adressons nos condoléances à toute sa famille.




KNOCK THE 'HEIL' OUT OF HITLER
BUY WAR BONDS
FOR VICTORY


44-324-1
AT 20




LIFEBUOY
SWAN





Expo 1945 ...





Repas des aînés













Repas des ainés le 19/01/25, préparé par Le Gourmet Lorrain, en la présence de M. le député Fabien Di Filippo et de M. l'abbé Georges Bondo.



Exposition à l'occasion des 80 ans de la libération.













Merci à l'association des Vieux Pistons de Lixheim et à M. Willmouth, ainsi qu'à M. Zampieri de l'Espace Mémoriel de Morhange qui nous ont permis de mettre en place cette exposition éphémère.





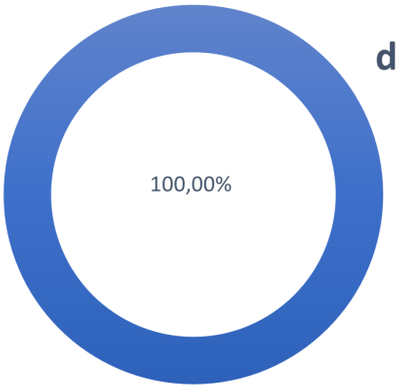


PORT

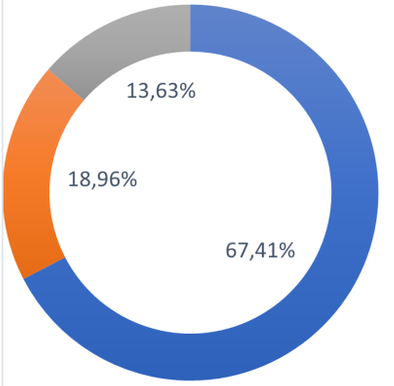
Budget du port

atout touristique complémentaire pour notre commune.

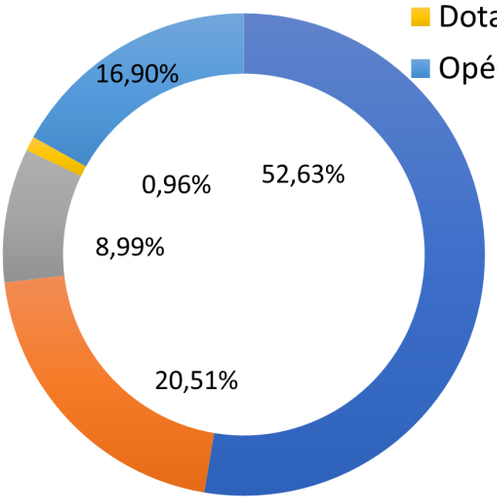
Dépenses d'investissement 350 €



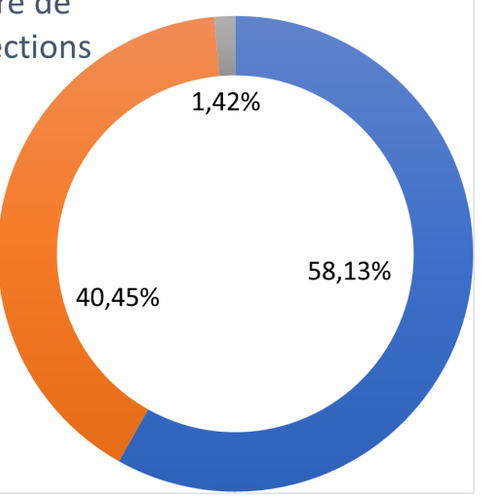
Recettes d'investissement 24 175 €



Dépenses de fonctionnement 19 499 €



Recettes de fonctionnement 16 493 €





Spectacle tout feu tout flamme sur le port de plaisance, le 10 août, lors du premier festival itinérant *Au fil de l'eau* organisé par l'office du tourisme fluvial Terres d'Oh! C'est sur le canal de la Sarre que Showflamme et les Jenlisisters ont assuré les animations sons et lumières.











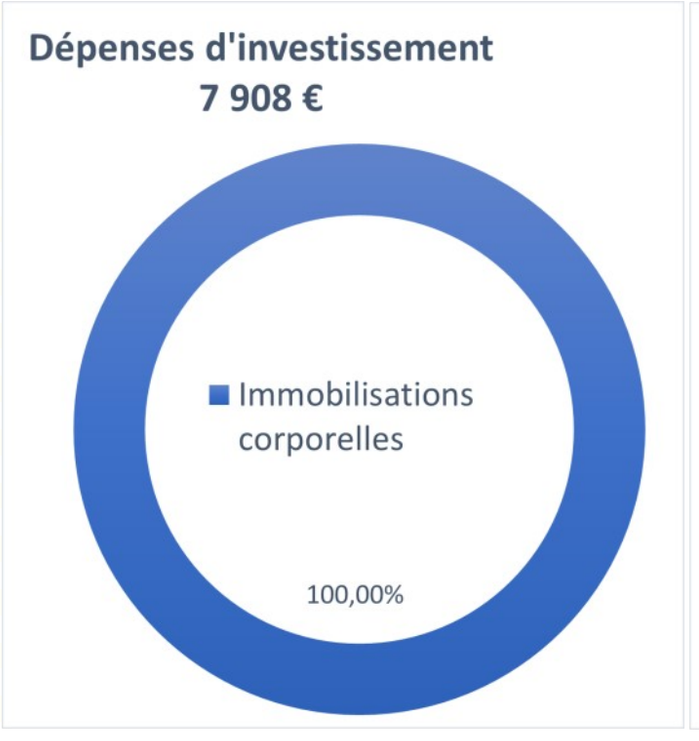
Crédit photos : Jean-Marie G.

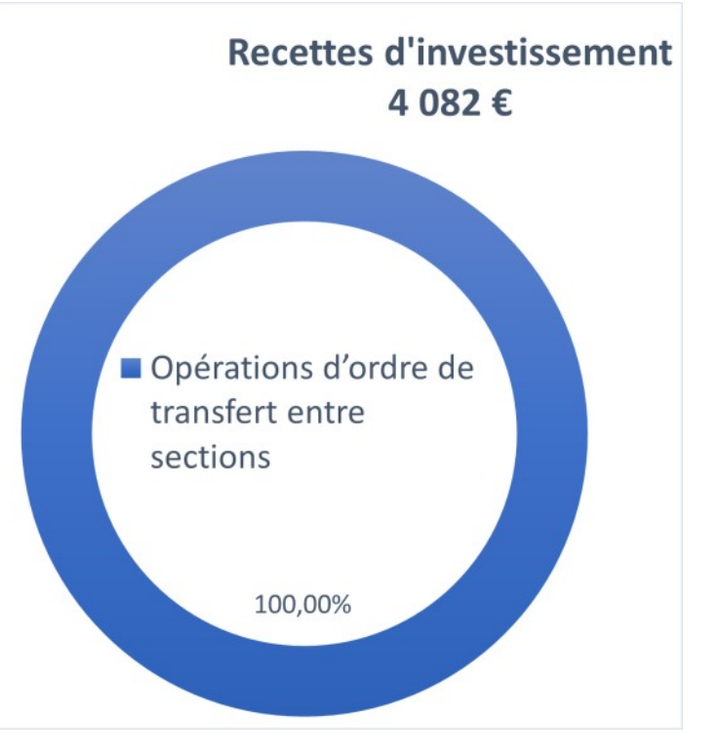
Les Carnets de Moselle-EST

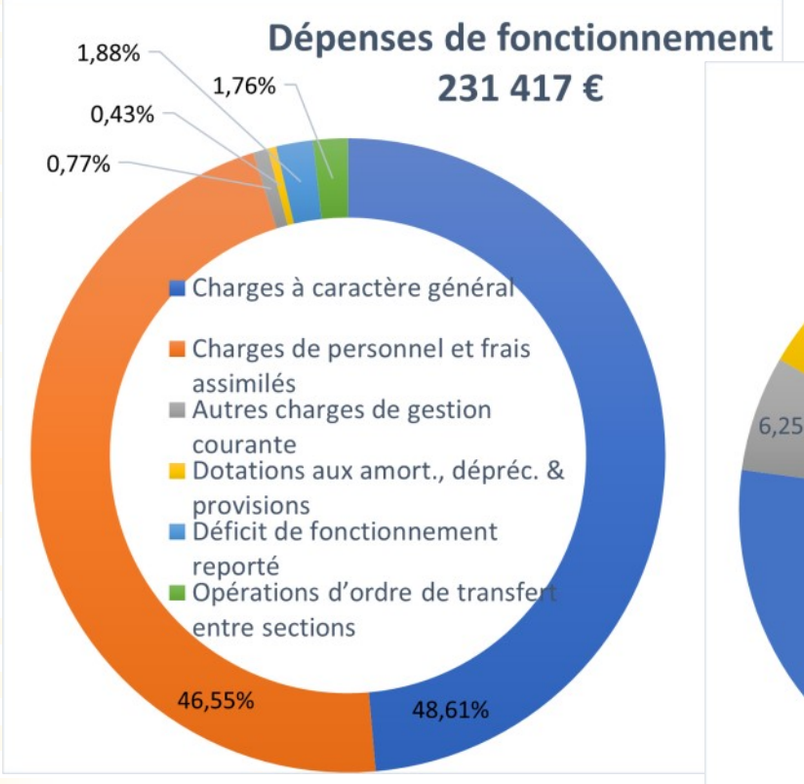
Zone de Loisirs

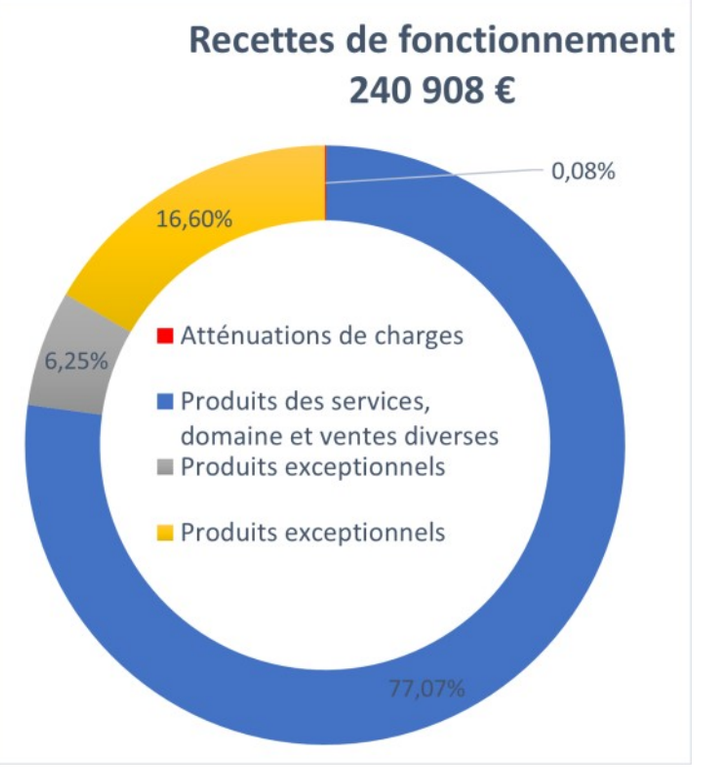
Comptes administratifs

Centre Nature et Sport

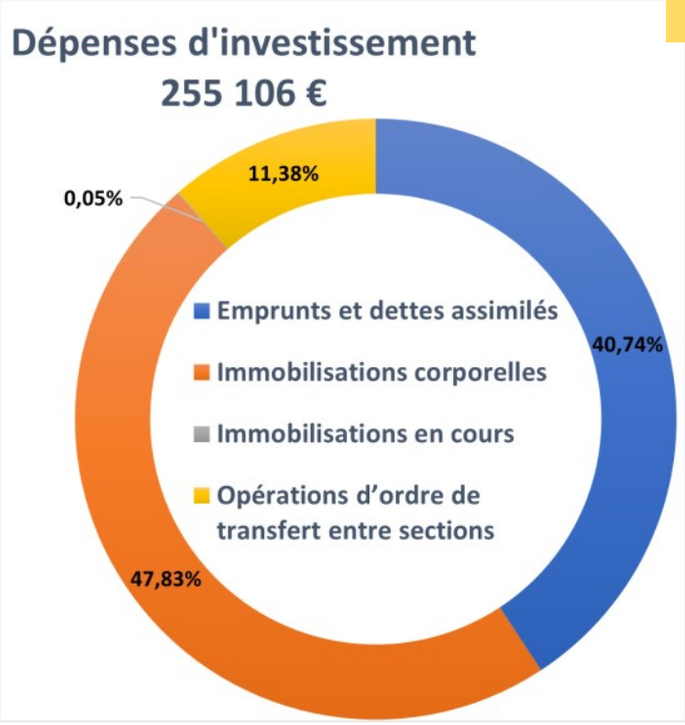


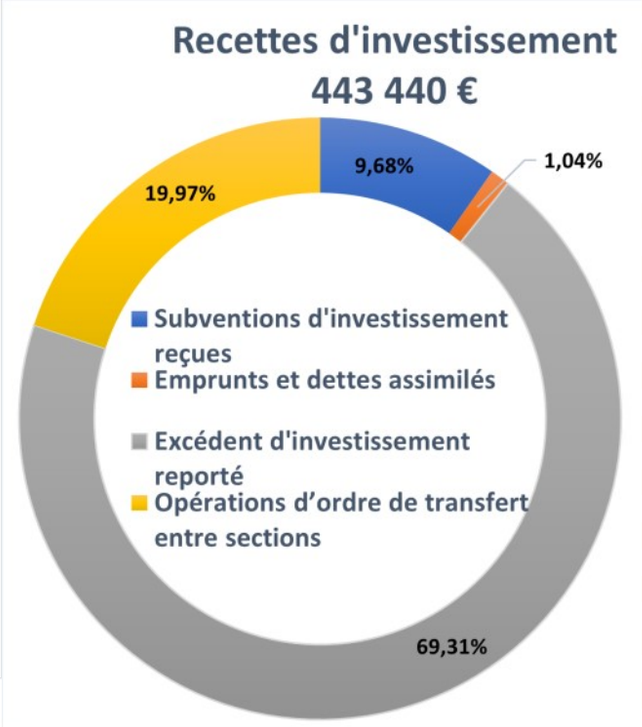


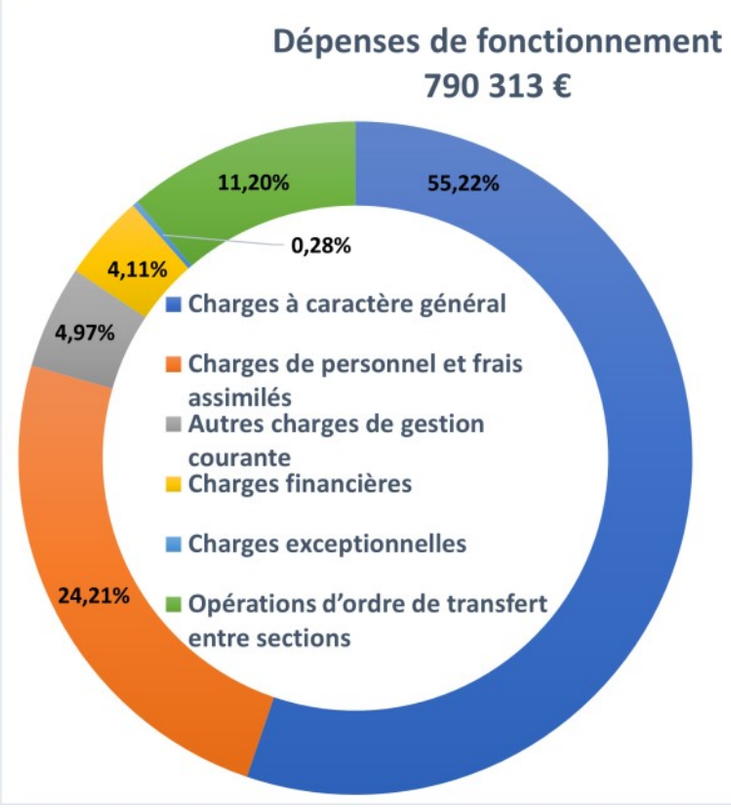


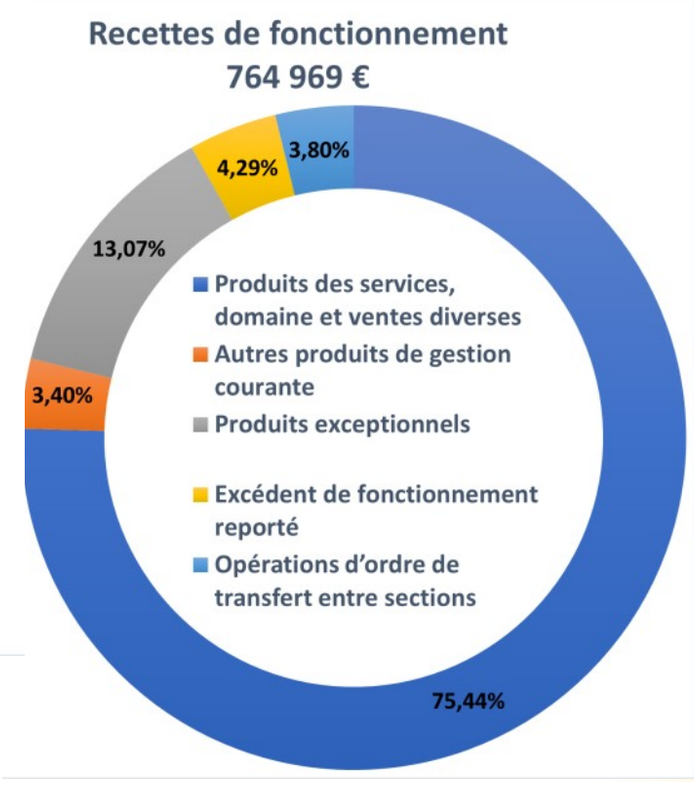


Camping


Dépenses d'investissement
255 106 €
11,38%
0,05%
40,74%
47,83%
Emprunts et dettes assimilés
Immobilisations corporelles
Immobilisations en cours
Opérations d'ordre de transfert entre sections


Recettes d'investissement
443 440 €
9,68%
1,04%
19,97%
69,31%
Subventions d'investissement reçues
Emprunts et dettes assimilés
Excédent d'investissement reporté
Opérations d'ordre de transfert entre sections


Dépenses de fonctionnement
790 313 €
11,20%
55,22%
0,28%
4,11%
4,97%
24,21%
Charges à caractère général
Charges de personnel et frais assimilés
Autres charges de gestion courante
Charges financières
Charges exceptionnelles
Opérations d'ordre de transfert entre sections


Recettes de fonctionnement
764 969 €
3,80%
4,29%
13,07%
3,40%
75,44%
Produits des services, domaine et ventes diverses
Autres produits de gestion courante
Produits exceptionnels
Excédent de fonctionnement reporté
Opérations d'ordre de transfert entre sections

Commune de Mittersheim
Zone de loisirs du Lac Vert **

Règlement intérieur de la Zone de Loisirs saison 2024

1. **Circulation :** la vitesse à l'intérieur du complexe est limitée à 10km/h dans les allées, et 30km/h sur les axes principaux.

2. **Le Silence** doit être observé pour le bien de tous entre 22h et 8h

3. **Animaux :** tous les animaux doivent être obligatoirement vaccinés. Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas induire de nuisances. Leurs excréments doivent être ramassés par leur propriétaire suivant la loi Code Pénal R632-1. Ils n'ont pas accès à la plage où la baignade leur est interdite, à l'aire de jeu et au terrain de foot.
 (Rappel : merci de déclarer les chiens de catégories 1 et 2)

4. **Plage** : La baignade est surveillée aux horaires indiqués sur la zone de baignade, elle est interdite en dehors de la zone délimitée prévue à cet effet. L'accès à la structure aquatique gonflable est interdit en dehors des horaires d'ouverture.

5. **Pêche :** La pêche est interdite sur l'ensemble de la plage, délimitée par les galets. Se conformer aux panneaux de réglementation situés à l'entrée de la zone, à côté de la barrière.

6. **Constructions** : Toute construction est soumise à déclaration préalable à la mairie, et suit les règles légales d'urbanisme.

7. **Travaux :** Les travaux de constructions et autres, les grandes tailles (haies et arbres), ne sont autorisés **qu'en semaine de 9h à12h et de 14h à 18h.** Ils sont interdits le dimanche, les jours fériés et tous les jours de juillet-août

8. **Fauchage et débroussaillage interdit le dimanche et jours fériés. Autorisé la semaine de 10h à 12h et de 14h à 18h**. Les herbes et les végétaux en petite quantité doivent être déposés triées aux ateliers déchets verts exclusivement, et non au bord de la route. Les branches d'arbres et les herbes en grandes quantités sont à élaguer et à positionner sur l'emplacement prévu à cet effet aux ateliers camping.

9. **Ressources naturelles** : Pensez à préserver nos ressources naturelles en limitant vos consommations d'eau. Pour rappel, les piscines, spas et l'arrosage sont strictement interdits au camping municipal (places à l'année).

10. **Objets encombrants :** Le dépôt d'objets encombrants est strictement interdit (machine à laver, réfrigérateur, téléviseur, matelas etc). Ils doivent être déposés à la déchetterie de Berthelming, suivant arrêté du 11 Février 2000.

11. **Ordures ménagères et tri sélectif :** elles sont à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet. Il est strictement interdit de déposer à côté. Le verre est à déposer au village dans les 7 conteneurs prévus à cet effet (Arrêté du 11 février 2000).

12. **Redevance :** elle est à payer à l'accueil avant le 31 mars ou au trésor public à partir du 1er avril.

13. **Formalités d'accueil des résidents :** il est demandé à tout résident à l'année de se présenter à l'accueil à son arrivée **afin de mettre à jour ses informations administratives.**

14. **Accès voitures :** L'enregistrement des immatriculations de deux véhicules doit se faire en amont via une fiche d'informations. Les badges seront à récupérer à l'accueil **uniquement après paiement.** Pour finaliser l'activation du badge et la lecture des plaques, il faudra vous munir d'une carte d'identité et de la carte grise des véhicules concernés.

La commune de Mittersheim et les responsables de la zone de loisirs du Lac Vert espèrent que chacun comprendra que les règles précitées sont impératives et indispensables dans l'intérêt de tous.

Nous vous souhaitons un agréable séjour,

La Direction

CAMPING

embellissement & réaménagement

















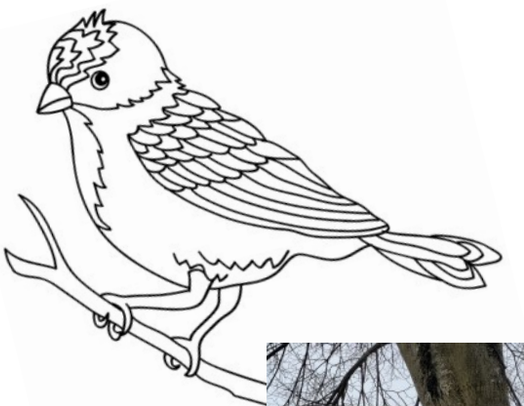




Nettoyage















Nichoirs

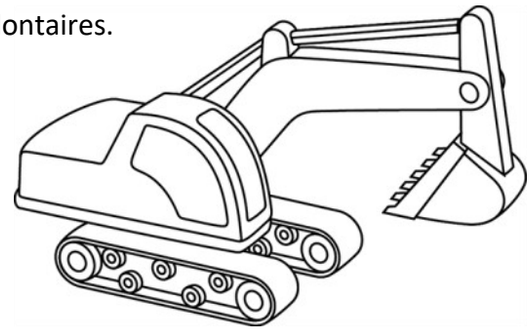
A l'occasion de la matinée de nettoyage des berges du lac et du village, le 23 novembre, la petite équipe a installé 20 nichoirs à mésanges au camping et dans le village. Ils permettront la nidification de nouvelles familles de mésanges, principaux prédateurs de la chenille processionnaire. L'ensemble de ces nichoirs ont été offerts par le Crédit Mutuel que nous remercions infiniment. La municipalité remercie également tous les bénévoles présents.

Centre Nature & Sports





Un gros nettoyage a été réalisé sur le toit du Centre Nature & Sports. Une vingtaine de grands sacs a été remplie avec toute les pierres ramassées par une équipe de volontaires.









ANIMATIONS DE L'ETE

***Manœuvres de Sauvetage Aquatique** (mai)*



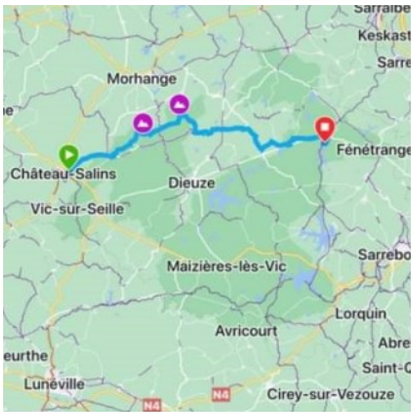




12.07.2024

MARATHON OLYMPIQUE SNU

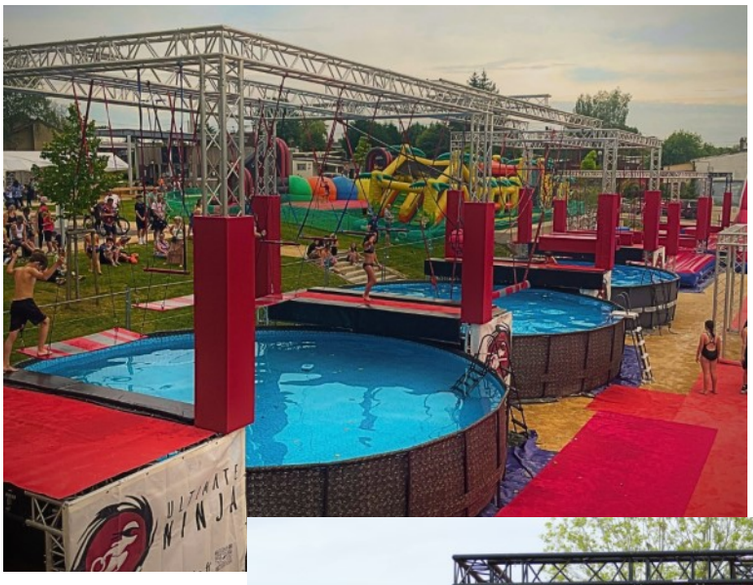
COURSE DE 42.195 KM DE CHATEAU-SALINS À MITTERSHEIM

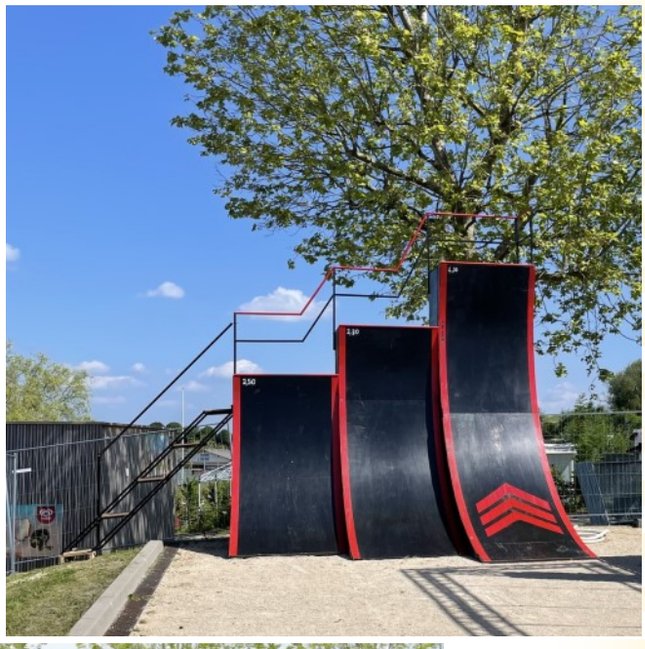


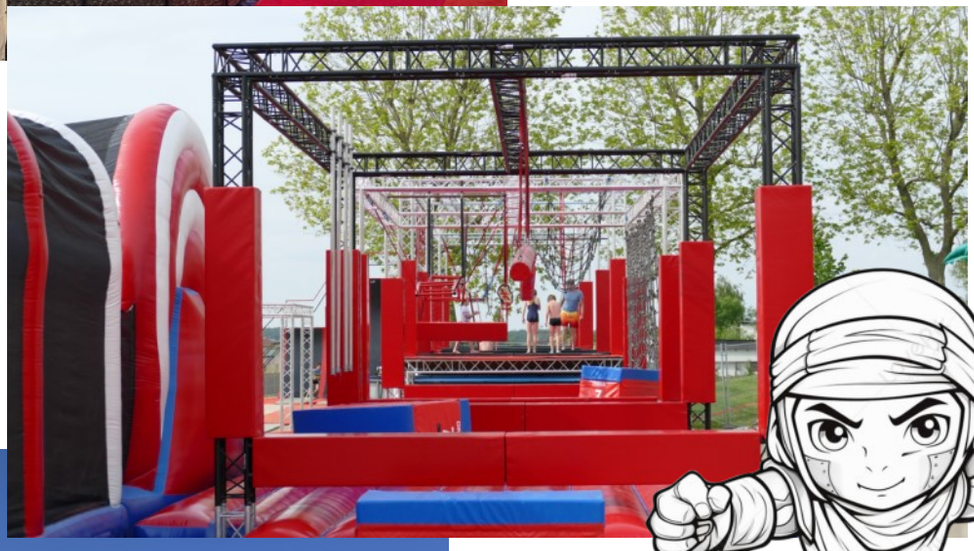


Parcours Ultimate Ninja

(8 au 23 juin)











SEMAINE OLYMPIQUE

Mittersheim

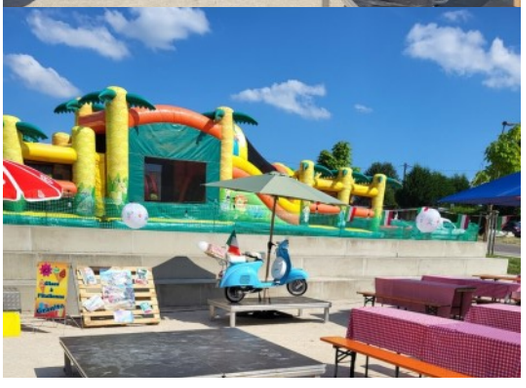
DU **29 JUILLET**
AU **02 AOÛT 2024**

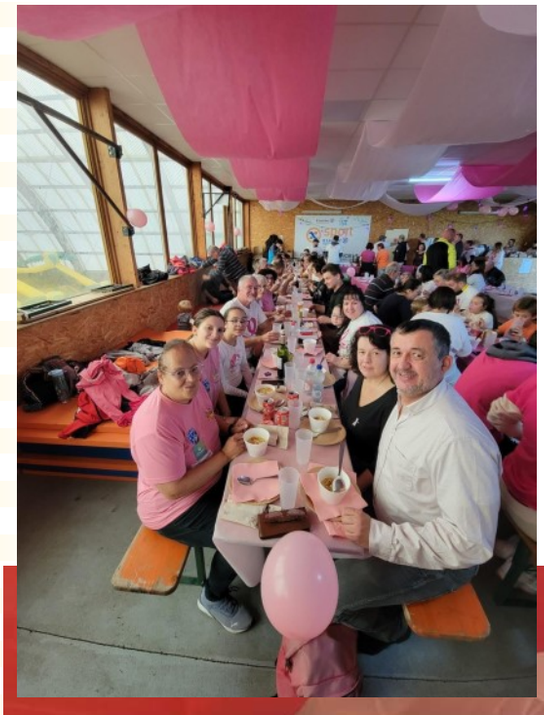












OCTOBRE ROSE





Union Sportive Mittersheim

Tél :09.88.66.80.79. Port : 06 30 84 76 69
E-Mail : unionsportivemittersheim@gmail.com
Affiliation : n°

Site :www.mittersheimaviron.fr
Mail : mittersheimaviron@gmail.com
Tel : 06 12 68 13 54

La section AVIRON de l'Union Sportive de Mittersheim, ce sont des entraînements tous les mercredis et les samedis sur l'étang du Lac Vert de 10 à 70 ans.
Ce sont plus de 90 licenciés pour pratiquer aussi bien sur l'eau qu'en salle.
L'aviron est une activité ouverte à tous, de la pratique loisir à la compétition.
En 2024, l'aviron de Mittersheim s'est qualifié aux championnats de France indoor, U15, longue distance, handi-adapté et scolaire, pour aller se classer dans le top 100 des clubs français élite, 44e club mer, 28e club indoor, 23e club handi pour devenir le meilleur club scolaire français avec nos 3 sections sportives des établissements partenaires (collège et lycée agricole de Château-Salins, collège d'Albestroff).
Venez nous rejoindre pour vivre une saison 2025 (de septembre à juin) riche en plaisir de glisse.
Tarif pratique indoor : 100€/année. Tarif pratique indoor et nautique : 150€/année.

La section VOILE continue son activité principalement en voile loisirs en utilisant des bateaux adaptés à tous les âges ! L'école de voile est ouverte le samedi, à partir de mai, de 14hà 16h30.

Tarifs adultes : 90€/année avec licence ; Jeunes : 40€/année avec licence.
Membres adultes 25€/Jeunes 15€ sans licence.
Le club est affilié à la Fédération de Sports Adaptés.

Toutes ces activités sont encadrées par des moniteurs diplômés d'état.

A bientôt au club !!

Yachting Club de Nancy

YACHTING CLUB NANCY… qu'avons-nous fait cette année ?

Eh bien celle-ci s'est achevée en beauté avec, enfin, la reprise de la Eisregatta début novembre, par une météo plutôt fraiche… mais sans pluie !

La pluie… qui ne nous a pas fait défaut en 2024 et a chassé le soleil bien trop souvent à notre goût, ne nous a pas empêché d'organiser nos compétitions régionales avec panache (championnat promotionnel windsurf, challenge Alsace-Lorraine en modélisme naval, open de la Caravelle, régates NEO495 et classiques…). Les participants de tous les clubs amis ont été de la partie et nous avons passé de bons moments ensemble.

Nous nous sommes également déplacés dans les autres clubs.

Rappelons que ces rendez-vous comptent pour le classement de la Fédération Française de Voile.

Et vous me direz… à part les grands évènements compétitifs ?

Le club rassemble des bénévoles passionnés, amateurs éclairés, débutants et marins expérimentés, diplômés… qui n'attendent que vous pour partager leur passion de la voile et leur savoir-vivre.

N'oubliez pas que la voile, contribue au bien-être et aide à vous maintenir en bonne santé.

Elle est adaptée à toutes et tous, enfants, jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap, passionnés, amateurs, sportifs.

Nous modulons notre prise en charge, prêtons les supports… Le club est équipé pour accueillir les personnes en situation de handicap (bateau, ponton, lève-personne, personnes d'encadrement formées).

Alors n'hésitez pas à venir nous voir… pour découvrir ou vous perfectionner dans nos divers sports de plein air, sur un site accueillant et sécurisé à l'entrée de la zone de loisirs (face à l'accueil).

Quel que soient vos envies et votre niveau… n'hésitez pas à consulter notre site (http://ycnancy.free.fr – en cours de refonte), notre Facebook (Ycnlavoileenlorraine) et à prendre contact (hp54@orange.fr 0607872753 ou c.peccard@free.fr 0675190673)

Catherine PECCARD



Il n'y a pas d'âge pour commencer !



De la théorie…



à la pratique.



Bientôt, l'envol…

La Boule de Mitt

Bonjour, habitants de Mittersheim !

Petit bilan annuel pour le nouveau club de pétanque du village, La Boule de Mitt, club affilié à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençale (FFPJP).

Ce bilan est hyper positif pour cette première année d'existence, on va le détailler brièvement :

En collaboration avec la commune, nous avons prioritairement refait l'intégralité des terrains, les avons agrandi et embelli. Dorénavant, c'est 17 terrains de pétanque dans des dimensions plus officielles qu'avant que vous trouverez à côté du Dôme. Chacun a le droit d'en profiter, dans le respect des structures et de la nature, bien entendu.

Avec seulement 15 licenciés, nous avons réussi à faire monter le club d'une division et avons eu également une équipe qui s'est qualifié pour le championnat Grand Est. Félicitations à Greg, Noa et Alex pour cette performance, mais également à l'équipe pour cette montée dès la première année.

Côté associatif, nous avons participé à quelques manifestations du village, assuré l'organisation des concours de pétanque du mardi soir lors de la saison estivale au camping, ainsi qu'organisé le grand tournoi JPK qui se déroule à la fin août.

La Boule de Mitt est un club officiel, mais regroupe également des amateurs qui voudraient juste s'adonner à une petite partie de boules entre ami, sans pour autant jouer la compétition.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre, les mercredis après-midi, pour vous tester, et pourquoi pas, prendre une licence, si la fibre du « tu tires ou tu pointes » vous envahit !

Le président Croisille Sylvain





Manifestations 2025

Janvier 26	Assemblée Générale	UNC	Salle Des Fêtes
Février 02	Nouvel An Chinois	Arts Martiaux et E.	Dôme
23	10 000 de Mittersheim – Aviron indoor	USM	Dôme
Mars 02	Assemblée Générale	AAPPMA	Neuweyerhof
03 au 25	Exposition « Terre, Terrain, Territoire »	PETR* & Mairie	CNS
08	Self-défense déguisée (carnaval ouvert à tous)	Arts Martiaux et E.	Dôme
21	Assemblée Générale	Crédit Mutuel	Dôme
29	Assemblée Générale	USM	Salle Des Fêtes
Avril 04	Don Du Sang	Donneurs de Sang	Salle Des Fêtes
05	Assemblée Générale	UNME Ski Nautique	Salle Des Fêtes
12	Réarmement	USM	Zone de Loisirs
12	Tournoi de Pétanque (départemental)	Boule de Mitt	Dôme
26 . 27	Portes Ouvertes	YCN	Zone de Loisirs
26 . 27	Salon de la Pêche	AAPPMA	Dôme
Mai 04	Ecole de Voile dimanches 10h-12h . Ouvert à tous	USM	Zone de Loisirs
08	Commémoration	UNC	Salle Des Fêtes
Juin 01	Concours Carnassier	AAPPMA	Zone de Loisirs
07 . 08	Fête De L'eau	Mairie	Zone de Loisirs
07 . 08	Régate	YCN	Zone de Loisirs
15	Marche	Sapeurs-Pompiers	Dôme
14 . 15	Régate « Handi – Sport »	YCN	Zone de Loisirs
22	Planche à voile	YCN	Zone de Loisirs
22	Portes ouvertes – aviron voile et pêche	UNC – AAPPMA	Zone de Loisirs
Juillet 03	Don Du Sang !!! Attention c'est un JEUDI !!!	Donneurs de Sang	Salle Des Fêtes
05 . 06	Régate de modélisme Alsace Lorraine	YCN	Zone de Loisirs
13	Fête du Club – Soirée Privée	UNME Ski Nautique	Zone de Loisirs
Aout 24	Tournoi de pétanque JPK	La Boule De Mitt	Zone de Loisirs
31	Marche gourmande	AAPPMA	Zone de Loisirs
Septembre 07	Vide Grenier	UNC	Port
24	Formation aux gestes qui sauvent	Sentinelles	Dôme
20 . 21	Régate	YNC	Zone de Loisirs
28 au 04/10	Enduro Carpe	AAPPMA	Zone de Loisirs
6 . 13 . 20 . 27	Initiation à l'aviron	USM	Zone de Loisirs
Octobre 15	Formation aux gestes qui sauvent	Sentinelles	Dôme
26	Concours Country Fisching	AAPPMA	Zone de Loisirs
Indéfini	Octobre Rose (à définir)	Mairie	
Novembre 07	Don Du Sang	Donneurs de sang	Salle des fêtes
8	Vente des Calendriers	Sapeurs-Pompiers	Village
8	Ice Regata	YNC	Zone de Loisirs
9	Fête patronale	Mairie	
11	Commémoration	UNC	Salle des fêtes
26	Formation aux gestes qui sauvent	Sentinelles	Dôme
Vacances Scolaires	Stages de voile ouverts aux membres	USM	Zone de Loisirs
Indéfini	Brioches de l'amitié		

* Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Les bons réflexes

1

Attention aux numéros inconnus.
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2

Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : **je consulte l'annuaire** inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3

Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4

J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- **vert = gratuit**
- **gris = prix d'un appel normal**
- **violet = numéro surtaxé**

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur **www.surmafacture.fr**

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au

33700
La plateforme de lutte contre les spams vocaux et sms

ou sur **www.33700.fr**



Signal Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application Apple Store Google Play

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DGCCRF
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).
Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

- Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081**, **082** ou **089**
- Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32** à **39**
- Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site **surmafacture.fr** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.

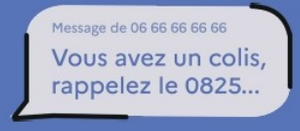


Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...



Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : **www.surmafacture.fr.**

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site **www.surmafacture.fr.**



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.
Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.
Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Territoire d'excellence

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) regroupe 76 communes et œuvre au quotidien pour améliorer le cadre de vie des habitants. Ses missions couvrent de nombreux domaines essentiels au développement harmonieux de notre territoire, de l'habitat à la mobilité, en passant par le soutien social et les projets innovants.

COHÉSION SOCIALE



Des services variés pour accompagner les habitants dans leur quotidien.

France Services : Un accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives en ligne, facilitant l'accès aux services publics.

Contrat Local de Santé (CLS) : Une coordination des actions locales pour réduire les inégalités de santé sur le territoire.

Petite Enfance : Une offre diversifiée pour répondre aux besoins des familles : crèches, assistantes maternelles, relais petite enfance et garde flexible avec « Taties à toute heure ».

Parentalité : Médiation familiale, espace « La Boussole » et LAEP pour soutenir les familles et renforcer les liens parent-enfant.

Portage de repas : Livraison de repas équilibrés pour préserver l'autonomie des personnes âgées ou en mobilité réduite.

Scannez le QRCODE pour en savoir plus sur la catégorie Cohésion Sociale

HABITAT



Des actions concrètes pour améliorer les logements et renforcer la connectivité du territoire.

Se loger : Un accompagnement pour trouver un logement adapté aux besoins de chacun.

Rénover : Avec France Rénov', un service gratuit pour vos projets de rénovation énergétique.

Accès à la fibre optique : Grâce à Moselle Fibre, une connexion internet très haut débit pour les zones rurales et périurbaines.

Scannez le QRCODE pour en savoir plus sur la catégorie Habitat

MOBILITÉ



Des solutions pour simplifier vos déplacements chaque jour sur le territoire Sarrebourg Moselle Sud

Transports en commun : Un réseau complet pour relier Sarrebourg et ses environs.

Bornes de recharge : Un réseau de bornes de recharge est disponible sur tous le territoire

Déplacements à vélo : Un réseau cyclable étendu, location de vélos, local sécurisé et informations sur les aides à l'achat de vélos électriques.

Scannez le QRCODE pour en savoir plus sur la catégorie Mobilité

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Les grands projets de la CCSMS

La CCSMS met le développement économique au centre de ses priorités en créant des zones d'activité, en attirant des entreprises, et en améliorant la qualité de vie. Ses projets, en cours ou à venir, s'appuient sur la collaboration des acteurs locaux et des citoyens des 76 communes. Innovante et engagée, la CCSMS vise à faire de son territoire un pôle d'excellence tout en préservant les espaces naturels et le patrimoine.



LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE MOSELLE SUD

Découvrez la Réserve de Biosphère Moselle Sud, **reconnue par l'UNESCO en 2021.**

S'étendant sur le Saulnois, le Pays de Phalsbourg et Sarrebourg, elle incarne le développement durable en conciliant besoins humains et préservation de la nature. **Véritable modèle pour un avenir durable,** elle promeut des pratiques respectueuses de l'environnement et favorise la biodiversité.



VALORISATION DES CHUTES DE CUIR ET DE TISSU

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud développe une filière locale innovante pour revaloriser les chutes de cuir et de tissu.

Ce projet associe **économie circulaire**, préservation des **savoir-faire locaux et création d'emplois non-délocalisables**, tout en formant des salariées en insertion aux métiers du cuir et du textile.



MOS'LAINE

La CCSMS s'investit plainement dans le projet Mos'Laine, dédié à la valorisation de la laine locale et de ses propriétés unique : **biodégradable, renouvelable et isolante.**

Ce partenariat **soutient les éleveurs de la région**, dynamise l'économie locale et incarne une démarche d'économie circulaire en faveur d'un avenir durable et solidaire.



PROGRAMME NOCYANO

Le programme NoCyano, initié par la CCSMS et financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, **lutte contre la prolifération des cyanobactéries** dans les étangs de Gondrexange, Stock et Mittersheim.

Déployé de 2022 à 2024, ce projet vise à protéger la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité de ces écosystèmes aquatiques essentiels au territoire.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site web dans la catégorie projets

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud assure depuis 14 ans un service de **portage de repas** principalement **auprès des personnes âgées ou ayant des difficultés de mobilité** (handicap, maladie, retour d'hospitalisation). Ce service permet également de **conserver un lien socia**l, du réconfort et une visite quotidienne pour les personnes seules et isolées .

PORTAGE DE REPAS

Les repas sont adaptés aux personnes qui doivent suivre un régime spécifique (diabétique, sans sel et diabétique sans sel). Les repas préparés par l'**ESAT de Sarrebourg** sont livrés froids et d**oivent être ensuite réchauffés** au micro-ondes, au four ou à la poêle par les bénéficiaires.

Aurélie KERN, agent social à la CCSMS affectée au portage de repas depuis sa création, assure du lundi au vendredi deux tournées par jour :

une le matin et une autre l'après-midi. Une fois par semaine et au besoin, le relais est assuré par les travailleurs de l'ESAT permettant ainsi de garantir une continuité de service indispensable pour l'ensemble des usagers.



Repas concernés

Il est possible de livrer **les repas du midi du lundi au dimanche** et **les repas du midi et du soir du lundi au vendredi**.

Il n'y a pas de livraison possible des repas du soir les week-ends et jours fériés.



Régimes spécifiques

Les repas sont adaptés aux personnes qui doivent suivre un régime spécifique :

- **diabétique**,
- **sans sel**,
- ou **diabétique sans sel**.



Tarifs

Le coût du **repas du midi avec livraison** est de **8,50€**.

Le coût des **repas du midi et du soir** avec livraison est de **14,30€**.



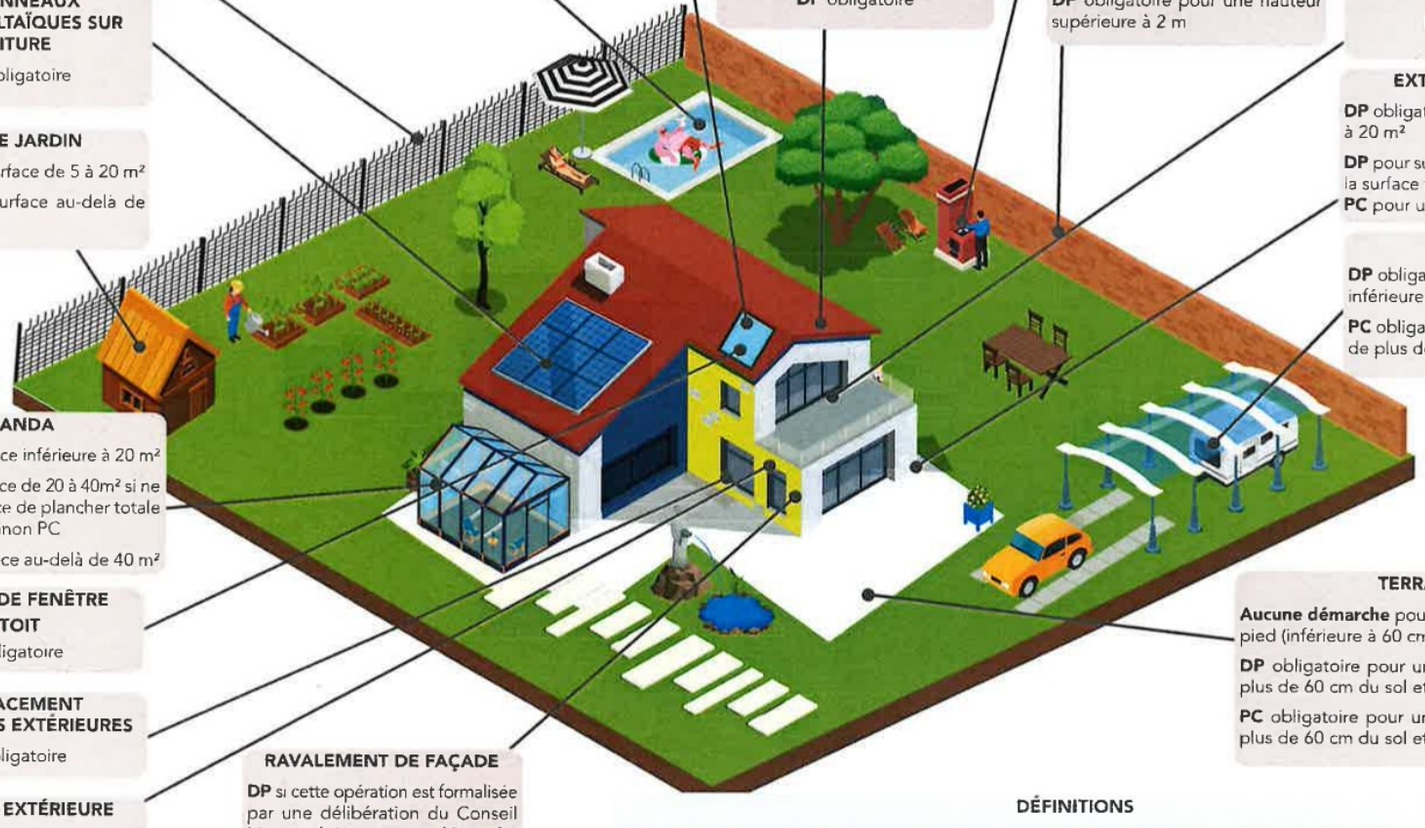
Bénéficier du portage de repas

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, veuillez contacter l'accueil de la CCSMS au 03 87 03 05 16.

Attention : un **délai de quatre jours** doit être pris en compte pour la mise en place de ce service. Il se peut qu'il y ait une liste d'attente au moment de votre demande, vous en serez informé.

FORMALITÉS D'URBANISME - ZONE U D'UN PLU

Réaliser des travaux à son domicile nécessite des autorisations. ⚠ **RENSEIGNEZ VOUS * avant de démarrer vos travaux**



CLÔTURE
DP si cette opération est formalisée par une délibération du Conseil Municipal sinon **aucune démarche**

PISCINE
DP pour une surface de 10 à 100 m² et non couverte ou avec une couverture ne dépassant pas 1,80 m par rapport au sol

PC pour une piscine dont la couverture dépasse 1,80 m de haut par rapport au sol, quelque soit la superficie

AMÉNAGEMENT DES COMBLES
Aucune démarche si l'opération ne modifie pas l'extérieur de la toiture

BARBECUE EN DUR
Aucune démarche si barbecue inférieur à 5 m² d'emprise au sol et inférieur à 1,80 m de hauteur

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR TOITURE
DP obligatoire

RÉFECTION DE LA TOITURE
DP obligatoire

MUR
DP obligatoire pour une hauteur supérieure à 2 m

CRÉATION D'OUVERTURE DANS LA FAÇADE
DP obligatoire

ABRI DE JARDIN
DP pour une surface de 5 à 20 m²

PC pour une surface au-delà de 20 m²

EXTENSION DE LA MAISON
DP obligatoire pour une superficie inférieure à 20 m²

DP pour surface de 20 à 40m² si ne porte pas la surface totale à plus de 150m² sinon **PC**

PC pour une surface de plus de 40m²

CARPORT
DP obligatoire pour une superficie inférieure à 20 m²

PC obligatoire pour une superficie de plus de 20 m²

VÉRANDA
DP pour une surface inférieure à 20 m²

DP pour une surface de 20 à 40m² si ne porte pas la surface de plancher totale à plus de 150m² sinon PC

PC pour une surface au-delà de 40 m²

CRÉATION DE FENÊTRE DE TOIT
DP obligatoire

REMPLACEMENT MENUISERIES EXTÉRIEURES
DP obligatoire

ISOLATION EXTÉRIEURE
DP obligatoire

RAVALEMENT DE FAÇADE
DP si cette opération est formalisée par une délibération du Conseil Municipal sinon **aucune démarche**

TERRASSE
Aucune démarche pour une terrasse de plain-pied (inférieure à 60 cm de haut)

DP obligatoire pour une terrasse s'élevant à plus de 60 cm du sol et inférieure à 20 m²

PC obligatoire pour une terrasse s'élevant à plus de 60 cm du sol et supérieure à 20 m²

DÉFINITIONS

DP : déclaration préalable de travaux. C'est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

PC : permis de construire. C'est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante.

Tous travaux réalisés sans l'obtention d'une autorisation d'urbanisme constitue une infraction au Code de l'Urbanisme. Il est nécessaire d'obtenir, ces autorisations, en Mairie, avant d'entreprendre les travaux.

*Le service ADS « Autorisation du Droit des Sols » de la Communauté de Communes du Saulnois renseigne le public (par téléphone ou sur rendez-vous) quant aux démarches à effectuer lors de projets de constructions, modifications ou d'aménagement.

Tél : 03 87 05 11 11

Document réalisé par la Communauté de communes du Saulnois

Pourquoi passer à la fibre ?

3 raisons

1 • **Performance :**
la fibre permet un meilleur débit et une connexion plus stable

2 • **Fin du cuivre :**
le réseau classique via la prise téléphonique (en T) ne peut plus suivre les demandes des utilisateurs, il est donc remplacé pour toute la France par le réseau fibre optique

3 • **Écologique et économique :**
la fibre optique consomme 3 fois moins d'énergie que l'équivalent cuivre et 10 fois moins que l'équivalent mobile.

Comment raccorder mon logement à la fibre ?

3 étapes

1 • **Contacter l'opérateur téléphonique** de votre choix

2 • Il vous indique les démarches à effectuer **pour souscrire un abonnement fibre**

3 • **Prenez RDV avec un technicien** qui amènera la fibre de la rue à votre logement.

bouygues 3106	free 1044
orange 3900	SFR 1099

Quel sera le coût de mon raccordement ?

Le raccordement réalisé par votre opérateur Télécom, lors de la souscription d'un abonnement, est gratuit. Une partie est financée par Moselle Fibre, l'autre partie par votre opérateur. Cependant certains opérateurs peuvent facturer des Frais d'Accès au Service (FAS) à leurs abonnés ; ce ne sont pas des frais de raccordement.

Chaque propriétaire doit garantir un chemin pour faire passer la fibre à l'intérieur et à l'extérieur de son logement. Ces travaux (si ils sont nécessaires) peuvent être opérés par le prestataire de votre choix.

Construction de maisons neuves : comment accéder à la fibre ?

C'est le propriétaire (ou l'aménageur ayant construit le logement) qui a la charge du raccordement de la maison neuve jusqu'à un point d'accès réseau (regard telecom, poteau) se situant au droit de son terrain y compris la traversée de chaussée le cas échéant.

Cela inclut le génie civil, le passage des câbles fibre, les éventuels boîtiers de raccordement nécessaires et la Prise Terminale Optique (PTO) à l'intérieur du logement.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.moselle-numerique.fr à la page « La fibre chez vous » puis « Maison neuve ».

Bientôt la fin de l'ADSL... Comment passer à la fibre.

Que dois-je faire lorsque je constate un incident lié à la fibre optique ?

Si vous n'avez plus de connexion Internet, vous devez contacter votre Fournisseur d'Accès à Internet afin qu'il puisse identifier l'origine du problème et rétablir votre connexion le plus rapidement possible.

Si vous constatez une dégradation du réseau sur la voie publique, vous devez faire une déclaration via le site « Dommages réseaux » par Internet dommages-reseaux.orange.fr

Que faire en cas de démarchage abusif ?

Un technicien n'a pas besoin de rentrer chez vous pour voir votre installation (sauf au moment du RDV du raccordement avec le technicien de l'opérateur).

Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie. Vous pouvez aussi le signaler à votre mairie.

Que faire si je rencontre une difficulté au moment du raccordement à la fibre ?

Si le problème est situé en domaine privé, les travaux seront à effectuer par vos soins (les faire réaliser ou demander au technicien de l'opérateur pour qu'un devis vous soit remis).

Si le problème est situé en domaine public, le technicien de l'opérateur remontera le problème vers Moselle Numérique qui effectuera la réparation. Une fois les réparations effectuées, une nouvelle intervention sera planifiée par votre opérateur pour finaliser votre raccordement.

Et si à la date de fermeture je n'ai toujours rien fait, que se passe-t-il ?

Si vous n'avez pas migré vers une autre solution, votre ligne et votre connexion seront coupées. Vous n'aurez plus accès au téléphone, à Internet (voire à la télévision, si vous recevez celle-ci via la box).

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et de contacter l'opérateur de votre choix pour migrer votre abonnement en prenant le temps d'étudier les différentes options.

Que dois-je faire pour éviter la coupure / dois-je changer d'abonnement ?

Il faut raccorder votre logement à la fibre avant la coupure du cuivre.

Vous pouvez contacter votre opérateur pour souscrire une offre fibre. Un technicien de l'opérateur se rendra à votre domicile pour effectuer gratuitement votre raccordement.

Qui est concerné par l'arrêt des services téléphoniques et ADSL (via le réseau cuivre ?)

Entre 2026 et 2030, tout le territoire national est concerné, quel que soit votre opérateur, quel que soit votre lieu de résidence.

Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une collectivité, vous serez concerné par l'arrêt des services téléphoniques et ADSL.

Pourrais-je toujours utiliser mes équipements et mon téléphone fixe ?

Oui, n'importe quel équipement est compatible avec les offres fibre (alarme, fixe...).
Nous vous invitons à vérifier leur compatibilité avec vos prestataires.

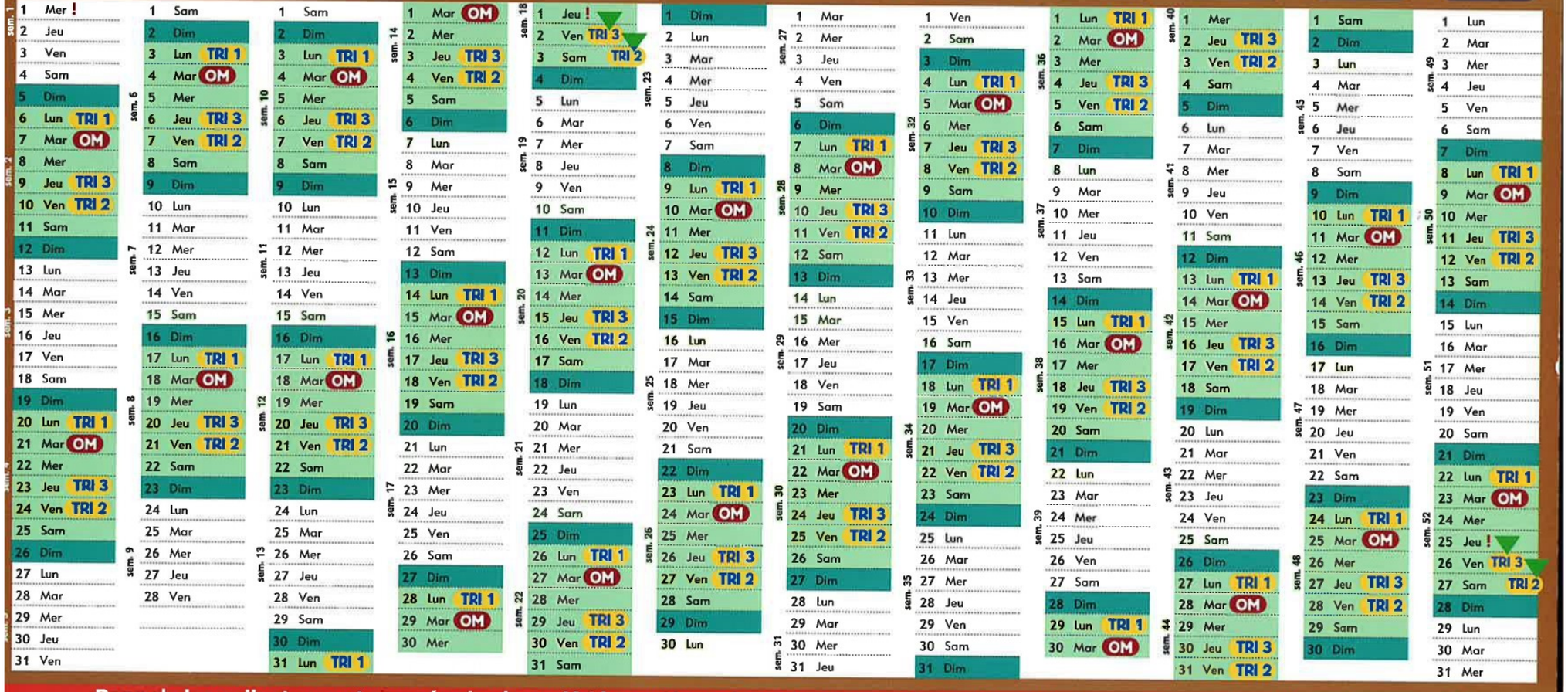
PETR PAYS DE SARREBOURG

CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS 2025

Assenoncourt - Azoudange - Berthelming - Desseling - Fribourg - Gosselming - Guermange - Languimberg - Mittersheim - Moussey - Bataville (Réchicourt-le-Château) - Rhodes - Romelfing

SORTIR LES BACS LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE !

NOUVEAU : LES COLLECTES ONT LIEU LE MATIN OU L'APRÈS-MIDI, VEUILLEZ RENTRER VOS BACS APRÈS LA COLLECTE



Rappel : les collectes sont assurées les jours fériés sauf le 1er janv., le 1er mai et le 25 déc. (décalage au jour suivant jusqu'au samedi)

OM Collecte des ordures ménagères (mardi semaine paire)

Semaine paire ☐ Semaine impaire

▼ Report de collecte (jour férié)

! Jour férié

Collecte du tri

TRI 1 Assenoncourt - Azoudange - Bataville (Réchicourt-le-Château) Berthelming - Gosselming - Guermange - Moussey

TRI 2 Mittersheim - Romelfing

TRI 3 Desseling - Fribourg - Languimberg - Rhodes

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES !

RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

HORAIRES du 1er mars au 31 octobre

Commune	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BERTHELMING	9h/12h		13h*/17h	13h*/17h		Toutes les déchèteries : 9H/12h-13H/18h *Hiver : 17h*
DABO	13h*/17h		9h/12h		13h*/17h	
MITTELBRONN		8h*/12h-13h/17h		8h*/12h-13h/17h		
MOUSSEY			9h/12h		13h*/17h	
NITTING		9h/12h	13h*/17h		13h*/17h	
SARREBOURG	8h*/12h-13h/17h	9h/12h	8h*/12h-13h/17h	9h/12h	8h*/12h-13h/17h	
TROISFONTAINES	13h*/17h	13h*/17h		9h/12h		

Accès véhicules limité à **3.5t**

L'accès des professionnels est interdit !

1M³ de déchets par jour

DÉCHETS VOLUMINEUX



DÉCHETS DANGEREUX



HORAIRES D'HIVER (du 01/11/25 au 28/02/26) :

- Mittelbronn & Sarrebourg : ouverture à 9h
- Après-midi : ouverture à 14h

Votre objet n'est pas déterioré ? Confiez-le à l'association ASSAJUCO-EMMAÜS présente en déchèterie !

En partenariat avec

ECO DDS · Corepile · ecomaison · ADEME · valobat · ecosystem · ASSAJUCO EMMAÜS SARREBOURG

NOUS CONTACTER

www.pays-sarrebourg.fr
pole-dechets@pays-sarrebourg.fr
En précisant vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone
0800 807 018 (gratuit depuis un poste fixe)

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et 13h à 17h le vendredi de 9h à 11h45

PETR du Pays de Sarrebourg -Service Pôle Déchets
3, Terrasse Normandie - 57400 Sarrebourg

Toute notre actu sur :

Panneau Pocket

Imprimerie REPROSERVICE - SARREGUEMINES - 03.67.03.34.06 - Ne pas jeter sur la voie publique.

Numéros & Horaires

Mairie de Mittersheim

Permanence mardi et vendredi de 16h à 18h.
mittersheim@orange.fr
mittersheim.fr

Secrétariat
Christelle VOINOT
03 87 07 67 04

Maire
Jean-Luc Huber
06 08 05 17 10

1e Adjointe
Valérie Kremeur
07 68 52 62 63

2e Adjoint
Thierry Killian
06 86 25 69 47

3e Adjoint
Benoît Hermann
07 71 71 25 21

URGENCES

Sapeurs-Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Gendarmerie / Police : **17**
Urgences n°Européen : **112**

Secours pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

Médecin Dr Michèle Krantz Bletterer : **03 87 07 60 33**

Cabinet Infirmier Laura Wickersheim : **06 15 95 26 32**

Agence Postale

Horaires d'ouverture :

Lundi :	09h00 - 11h30
Mardi :	09h00 - 11h30
Jeudi :	09h00 - 11h30
Vendredi :	09h00 - 11h30
Samedi :	09h00 - 11h00

03 87 07 67 00

Alerte et Information en direct

Panneau Pocket

sur PC **https://app.panneaupocket.com/**
ou application mobile (flashez le QR Code)

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play
DISPONIBLE SUR AppGallery